

# Règlement sportif 2017

Le Championnat de la Réunion et la Coupe de la Réunion ont pour objectif de faire régater le plus grand nombre de coureurs venant des différents clubs de l'île. Le but est d'encourager la pratique sportive de la voile. Il est donc ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Voile, des catégories benjamins à vétérans.

Le Championnat et la Coupe de la Réunion se disputent en dériveur, catamaran et habitable.

La Ligue Réunionnaise de Voile [LRV] est l'autorité organisatrice du Championnat et de la Coupe de la Réunion.

La LRV définit également les modalités de sélection aux Championnats de France Jeunes, en accord avec les quotas Ligue et les règlements fédéraux et les modalités de sélection aux compétitions Ocean Indien. Ces modalités font l'objet d'un document annexe.

## A. Les Catégories d'âges.

Benjamin : 11 ans et moins dans l'année (2006 et plus).  
Minimes : 12 – 13 – 14 ans maximum dans l'année (2005,2004, 2003).  
Espoir : 15 à 25 ans selon les règlements fédéraux  
Senior : Supérieur à 25 ans.

## B. Les Régates

Le Championnat de la Réunion est un championnat de type TROPHÉE composé de plusieurs étapes ( 4 journées pour les Optimist, 2 journées pour les Catas 12 pieds, 5 journées pour les autres classes), dont l'organisation est confiée aux différents clubs de l'île.

La Coupe de la Réunion, proposée aux séries catamarans et dériveurs, est une régates courue sur deux journées successives, samedi après midi et dimanche.

## C. Règles

Le Championnat de la Réunion et la Coupe de la Réunion sont régis par les règles de course à la voile 2013-2016 puis 2017-2020 à partir du 1er Janvier 2017 . Chaque bateau et chaque concurrent se doit d'être conforme aux règles de sa classe. L'inscription vaut engagement sur l'honneur du respect de ces règles. Des contrôles pourront être effectués sur la durée du Championnat ou de la Coupe, par un représentant de la LRV.

## D. Admissibilité – Inscription

### Conditions d'Admissibilité

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la FFVoile et aux coureurs étrangers qui peuvent justifier d'une assurance en responsabilité civile conforme au Code du Sport.

### Conditions d'Inscription

Chaque coureur doit présenter à son inscription sa licence FFVoile de l'année en cours signée, visée et tamponnée par un médecin. Les coureurs mineurs doivent présenter une autorisation parentale de participation au championnat. Les coureurs de bateaux portant une publicité doivent présenter la carte de publicité lors de l'inscription. En cas de besoin, une carte peut être délivrée par le club organisateur.

Les inscriptions se font en début de championnat de la Réunion ou à chaque étape et le premier jour de la Coupe de la Réunion selon les montants ci-après :

Tarifs dériveurs et catamarans
50 € par personne pour l'ensemble du Championnat.
15 € par personne pour une étape du Championnat.
20 € par personne pour la Coupe de la Réunion.

## E. Courses et Classements

Le nombre de courses est à l'appréciation de chaque Président de Comité de Course qui, d'une manière générale, s'efforcera de faire courir le maximum de manches possibles, avec un temps cible de 30 minutes sauf pour les Optimists où le temps cible est de 12 minutes.

### **a - Règles de classement et scores retirés**

Le système de points a minima ISAF s'applique pour toutes les régates (annexe A4.1 et A4.2 des règles de course ISAF). Retrait de la plus mauvaise manche à partir de 4 manches courues sauf pour les Optimist pour lesquels toutes les manches du jour comptent.

### **b - Sur la saison sportive : le Classement du Championnat de La Réunion**

Il est validé si 2 étapes minimum sont validées. Les classements d'une classe ou d'un groupe seront établis s'il y a un minimum de trois concurrents. Retrait du plus mauvais résultat d'étape à partir de 4 étapes courues.

Le classement général provisoire du Championnat de La Réunion est actualisé sous 7 jours après chaque étape et publié afin de permettre les contestations de classement éventuelles.

Un **non partant à une épreuve** est classé Did Not Course; il reçoit le score suivant : nombre final d'inscrits au Championnat de La Réunion + 1 point.

Aucune demande de reclassement sur une épreuve du Championnat de La Réunion n'est recevable en cas d'absence, excepté pour des raisons sportives de participation à une régate hors Réunion de niveau national minimum. Le score de cette étape est alors calculé selon le principe de la moyenne des scores des étapes qui seront courues.

## **F. Les Titres décernés**

Les séries concernées sont celles officiellement reconnues par la Fédération Française de Voile. Le coureur ou l'équipage licencié dans un club réunionnais qui totalise le minimum de points au classement final de sa série est déclaré Champion de La Réunion 2017 "nom de sa série" et éventuellement sa catégorie d'âge et éventuellement son sexe.

Pour les séries à équipages, le titre est décerné au skipper.

Un titre de champion de la Réunion ne peut être attribué que si un minimum 3 concurrents des séries et catégories citées ci-dessous sont classés que ce soit en masculin et mixte ou féminin.

Pour la Coupe de la Réunion, le titre décerné dans chaque catégorie est intitulé: Vainqueur de la Coupe de la Réunion 2017 en "nom de sa série" et éventuellement sa catégorie d'âge et éventuellement son sexe.

**Dériveur** : Optimist Promotion Benjamins et Minimes et Filles, Laser 4.7, Laser Radial

**Catamaran** : Catamaran interséries 15 et 16 pieds sans ou avec spi, en temps compensé, Formule 18 en temps réel

**Habitables** : IRC

## **G. Chartes**

### **Le club organisateur**

ne doit pas automatiquement inclure l'entraîneur dans son dispositif de surveillance, organisera une réunion entraîneurs, président de comité de course, président de jury avant le commencement des épreuves,

considérera l'entraîneur comme le responsable de son l'équipe, sur l'eau comme à terre, s'engage à diffuser les résultats du jour le plus rapidement possible veillera à diffuser un communiqué de presse vers les clubs, la Ligue et les médias locaux.

### **L'entraîneur**

s'engage à prévenir, si possible à l'avance, l'organisateur de sa venue, profitera de la réunion journalière pour faire connaître ses observations et celles de ses coureurs, s'engage à ne donner aucune instruction à ses coureurs après le signal préparatoire, s'engage à respecter les consignes du président du comité de course, en matière de surveillance générale et spécifique « risque requin » du plan d'eau, et lorsqu'il se trouve à proximité de concurrents, à ne pas communiquer avec eux.

Pour la catégorie « Optimist », les concurrents en difficulté peuvent être conseillés avec modération par les entraîneurs pendant la manche.